

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 713****10 juillet 2004****SOMMAIRE**

<b>A.A.M.Fin. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34197</b>	<b>Italmeubles, S.à r.l., Differdange . . . . .</b>	<b>34215</b>
<b>Acta Priv S.A., Mersch . . . . .</b>	<b>34210</b>	<b>Kannervilla, A.s.b.l., Ettelbrück . . . . .</b>	<b>34194</b>
<b>Agency S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34208</b>	<b>Kiwinter S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34221</b>
<b>Aires Compagnie Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34215</b>	<b>Lilliput S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34211</b>
<b>Amati International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34219</b>	<b>Lindway Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34223</b>
<b>Amenoffice S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34219</b>	<b>Lux Venture Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34220</b>
<b>BBS S.A. . . . .</b>	<b>34211</b>	<b>Lux-Small &amp; Mid Caps, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34222</b>
<b>Bigo Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34206</b>	<b>Luxembau, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34209</b>
<b>Biscarrosse Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34220</b>	<b>M-Plify S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34195</b>
<b>Boucherie de la Haute-Sûre, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34193</b>	<b>Macav S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34211</b>
<b>Business Controls and Services International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34207</b>	<b>Mandoline Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34217</b>
<b>Castor &amp; Pollux, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34215</b>	<b>Manuel, S.à r.l., Mersch . . . . .</b>	<b>34210</b>
<b>Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34224</b>	<b>Mectex S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34197</b>
<b>Coprom S.A., Mersch . . . . .</b>	<b>34209</b>	<b>Monte Carlo International Real Estate S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34216</b>
<b>Dexia Protected, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34204</b>	<b>Moon International Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34223</b>
<b>Dexia Protected, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34206</b>	<b>Muntcap Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34213</b>
<b>Dimensional Stone International S.A.H. (D.S.I.), Luxembourg . . . . .</b>	<b>34217</b>	<b>Muntcap Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34213</b>
<b>(La) Dorada International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34212</b>	<b>Muntcap Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34213</b>
<b>(La) Dorada International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34212</b>	<b>N.T. Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34215</b>
<b>Dwarf S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34200</b>	<b>N.T. Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34215</b>
<b>Ersa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34193</b>	<b>Northern Light Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34212</b>
<b>EURINCO, Europe Invest Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34218</b>	<b>O.L. S.A., Bascharage . . . . .</b>	<b>34202</b>
<b>Eurofund'91, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34200</b>	<b>O.L. S.A., Bascharage . . . . .</b>	<b>34204</b>
<b>Europe Finances et Participations S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34220</b>	<b>Parfume S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34198</b>
<b>Eurosyn Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34218</b>	<b>Parfume S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34198</b>
<b>(Les) Favorites, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34206</b>	<b>Pega Services Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34223</b>
<b>Fiduciaire N. Arend &amp; Cie, S.à r.l., Mersch . . . . .</b>	<b>34199</b>	<b>Plassa 98-7 Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34216</b>
<b>Finlav International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34200</b>	<b>Polowanie S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34222</b>
<b>Fintiles Investment S.A. . . . .</b>	<b>34197</b>	<b>ProfilARBED Distribution Luxembourg, Pétange . . . . .</b>	<b>34207</b>
<b>Gartmore Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34179</b>	<b>Rabobank Select Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34199</b>
<b>Gartmore Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34192</b>	<b>Rabobank Select Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34199</b>
<b>Gauguin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34196</b>	<b>Rekra Lux Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34214</b>
<b>Gramano S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34221</b>	<b>Rekra Lux Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34214</b>
<b>Greenpower S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34209</b>	<b>Rubin Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34214</b>
<b>Interbeteiligungen AG, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34219</b>	<b>Rubin Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34214</b>
<b>International Property Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>34223</b>	<b>Secuma S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34220</b>
		<b>Sicris Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34213</b>
		<b>Simba S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>34208</b>

Sobedy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34178	Third American Invest Hold Company S.A., Luxembourg . . . . .	34201
Société d'Expertises Wagner & Chiesa, S.à r.l., Sanem . . . . .	34179	Third American Invest Hold Company S.A., Luxembourg . . . . .	34201
Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34216	Third American Invest Hold Company S.A., Luxembourg . . . . .	34201
Somet (Far East) Limited S.A., Luxembourg . . . . .	34196	Third American Invest Hold Company S.A., Luxembourg . . . . .	34212
Sorephar S.A.H., Luxembourg . . . . .	34221	TLux One S.A., Luxembourg . . . . .	34210
Souliyet S.A.H., Luxembourg . . . . .	34217	Tomorrow's Technologies S.A., Luxembourg . . . . .	34224
Southern Light Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34218	Truth Tech Holding S.A. . . . .	34201
Star Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	34217	Unirec S.A.H., Luxembourg . . . . .	34219
Sunlite Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34216	Verte Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34211
Syllabus S.A.H., Luxembourg . . . . .	34221	Vinita S.A., Luxembourg . . . . .	34210
T.M.P. Investissements S.A.H., Luxembourg . . . . .	34178	Wic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34198
Taillerie Internationale de Pierres Précieuses, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	34208	Wic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34178
TDG Lux S.A., Luxembourg . . . . .	34209		

**T.M.P. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.387.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2003*

Acceptation de la démission de M. Norbert Werner en tant qu'administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2004.

*Pour la société*

T.M.P. INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AP01197. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040255.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

**WIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.337.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004

WIC HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(040066.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

**SOBEDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 94.507.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040094.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

**SOCIETE D'EXPERTISES WAGNER & CHIESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.  
R. C. Luxembourg B 67.756.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Signature.

(039862.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**GARTMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 77.949.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company GARTMORE SICAV, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital pursuant to the Law of 30 March 1988 on undertakings for collective investment («the 1988 Law») with its registered office in Luxembourg, incorporated by a notarial deed, dated 26 September 2000 which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») dated 27 October 2000.

The Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company was opened under the chairmanship of Mr Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Jane-Anne Fuhrmann, employee, residing in Olm.

The Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company elected as scrutineer Mrs Laurence Kreicher, employee, residing in Ottange, France, by unanimous consent.

The board of the meeting having been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company is as follows:

*Agenda:*

1. Submission of the Company, which is governed by the provisions of Part I of the 1988 Law, to the provisions of Part I of the Law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment (the «2002 Law») and consequential amendments to Articles 4, 5, 6, 12, 19, 22, 25, 28 and 33 of the articles of incorporation of the Company («Articles»). Article 4.2 of the Articles is amended as follows:

«The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «2002 Law»).»

2. Deletion of all references to bearer shares and consequential amendments to Articles 7, 8, 11, 23, 25 and 27 of the Articles.

3. Various amendments to Articles 2, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 20, 23, 26, 27 and 31 of the Articles.

4. Authority of the directors of the Company to declare interim dividends.

5. Other related business.

II. That all the shares being registered shares, the present meeting has been convened by registered mail sent to all shareholders on May 27, 2004.

III. That it appears from the attendance list, that 45,468,906 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for May 27, 2004 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented

After deliberation the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company resolves the following:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company resolves that the Company is subject to the provisions of the 2002 Law.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution above, the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company resolves to amend Articles 4, 5, 6, 12, 19, 22, 25, 28 and 33 of the Articles as follows:

«**Art. 4.2.** The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «2002 Law»).»

**Art. 5.** The definition of the 1988 Law is replaced by a definition of the 2002 Law, which shall read as follows:

«2002 Law means the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.»

The definition of the Directive is amended as follows:

«Directive means EEC Directive 85/611 of 20 December, 1985 on the co-ordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities, as amended from time to time.»

The definition of a Regulated Market is amended as follows:

«Regulated Market means a regulated market as defined in the Council Directive 93/22/EEC of 10 May 1993 on investment services in the securities field («Directive 93/22/EEC»), namely a market which appears on the list of the regulated markets drawn up by each Member State, which functions regularly, is characterised by the fact that regulations issued or approved by the competent authorities define the conditions for the operation of the market, the conditions for access to the market and the conditions that must be satisfied by a financial instrument before it can effectively be dealt in on the market, requiring compliance with all the reporting and transparency requirements laid down by the Directive 93/22/EEC.»

«**Art. 6.3. (first sentence).** The Directors shall establish a portfolio of assets constituting a Fund within the meaning of Article 133 of the 2002 Law for each Class of Shares or for two or more Classes of Shares in the manner described in Article 11 hereof.»

«**Art. 12.2. Section 1**

1. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other debt instruments, investments and securities owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such securities;
- 6) the primary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including pre-paid expenses.

The valuation of assets of each Fund of the Company shall be calculated in the following manner:

a) the value of any cash on hand or in deposit, bills, demand notes and accounts receivables, prepaid expenses, dividends and interests matured but not yet received shall be valued at the par-value of the assets except however if it appears that such value is unlikely to be received. In such a case, subject to the approval of the Directors, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of these assets;

(b) The value of assets which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.

(c) The value of assets dealt in on any other Regulated Market is based on the last available price.

(d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(e) The liquidating value of options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Directors may deem fair and reasonable.

(f) The value of Money Market Instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money Market Instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

(g) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rate curve.

(h) Units or shares of open-ended UCI will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value.

(i) All other securities and other assets will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Directors or a committee appointed to that effect by the Directors.

To the extent that the Directors consider that it is in the best interests of all Shareholders, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by Shareholders in relation to the size of any Fund, an adjustment may be made to the Net Asset Value of the Fund for such sum as may represent the appropriate provision for dealing charges which may be incurred by the relevant Fund under such conditions, provided that such sum shall not exceed 1% of the net asset value of the Fund.»

**«Art. 19.**

19.1 The Directors, based upon the principle of risk spreading, have the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Directors in compliance with applicable laws and regulations.

19.2 Within those restrictions, the Directors may decide that investments be made in:

- a) transferable securities or money market instruments;
- b) shares or units of other UCI;
- c) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- d) financial derivative instruments.

The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of securities or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may also use techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments, to the extent that these techniques and instruments are used in view of efficient portfolio management.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any Regulated Market of a State of Europe, being or not member of the EU, of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a Regulated Market and that such admission be secured within one year of issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to each Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by an EU member State, its local authorities, another member State of the OECD or public international bodies of which one or more member States of the EU are members being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue can not exceed 30% of the total net assets attributable to that Fund.

The Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Investments in each Fund of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the Shares. Reference in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

In the event the Company proposes to acquire eligible assets by way of an absorption of another UCI, the Company may hold all or part of the shares or units of such UCI for such period of time as is reasonably necessary in order to liquidate the relevant UCI and collect the relevant underlying assets.»

**«Art. 22.2.** The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2002 Law.»

**«Art. 25.4. (first sentence).** Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the Directors may decide to allocate the assets of any Fund to those of another existing Fund within the Company or to another undertaking for collective investment complying with the provisions of the Directive or to another Fund within such other undertaking for collective investment (the «new Fund») and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders).»

**«Art. 28.2.** The custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2002 Law.»

**«Art. 33.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2002 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.»

*Third resolution*

The Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company resolves to delete all references in the Articles to bearer shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the third resolution above, the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company resolves to amend Articles 7, 8, 11, 23, 25 and 27 of the Articles as follows:

**«Art. 7.**

## 7.1

7.1.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

7.1.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional Share (hereafter the «Register of Shareholders»).

7.1.3 The inscription of the shareholder's name in the Register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.1.4 The Share certificates (if any) shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorised by the Directors in which case, such signature shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Directors may determine.

7.2 The transfer of registered Shares shall be effected (i) if Share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no Share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the Register of Shareholders. Such inscription shall be signed by one or more Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorised thereto by the Directors.

### 7.3

7.3.1 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the Register of Shareholders.

7.3.2 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered in the Register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register of Shareholders by means of a written notice to the Company at its registered office, or at such other address as may be advised by the Company from time to time.

### 7.4

7.4.1 If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate (if any) has been lost, mislaid, defaced or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

7.4.2 Defaced Share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new Share certificates.

7.4.3 The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original Share certificate.

### 7.5

7.5.1 The Company shall not be bound to register more than four persons as the joint holders of any Share or Shares and in the case of a Share held jointly by several persons, the Company shall not be bound to issue more than one certificate therefore, and delivery of a certificate for a Share to any one of the several joint holders shall be sufficient delivery to all.

7.5.2 In the case of joint holders of record the vote of the senior who tenders a vote, whether in person or by proxy, shall be accepted to the exclusion of the votes of the other joint holders, and for this purpose seniority shall be determined by the order in which the names stand in the Register of Shareholders.

7.5.3 A notice may be given by the Company to the joint holders of record of a Share by giving the notice to the joint holder first named on the Register of Shareholders in respect of the Share.

7.5.4 In the case of joint holders, notice of every general meeting shall be deemed to be validly given if given to the joint holder first named in the Register of Shareholders.

7.6 The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.»

## «Art. 8.5.

### 8.5

8.5.1 The issue price per Share so determined shall be payable within a period as determined by the Directors which shall not exceed ten Business Days from the relevant Valuation Point.

8.5.2 Where an applicant for Shares fails to pay settlement monies on subscription or to provide a completed application form for an initial application by the due date, the Directors may cancel the allotment or, if applicable, redeem the Shares. If requested by a Shareholder, such redemption proceeds may be paid in currencies other than the designated currency of the relevant Share class as determined by the Principal Distributor, acting in its discretion, from time to time. In either case the applicant may be required to indemnify the Company against any and all losses, costs or expenses incurred (as conclusively determined by the Directors in their discretion) directly or indirectly as a result of the applicant's failure to make timely settlement. In computing such loss, account shall be taken, where appropriate, of any movement in the price of the Shares concerned between allotment and cancellation or redemption and the costs incurred by the Company in taking proceedings against the applicant.

8.5.3 If the applicant fails to make timely settlement in respect of the allotment of a Share or Shares, the entity which shall have been appointed from time to time to act as principal distributor of the Shares of the Company may at its

discretion take such steps as it sees fit to avoid, mitigate or make good any losses, costs or expenses incurred by the Company as mentioned above including making payment of the due amount to the Company on the due date and shall be entitled to recover all costs and expenses (including interest) incurred directly or indirectly by the Company in seeking to recover such due debt and which is payable on demand.

8.5.4 No request for conversion or redemption of a Share shall be effective unless the price for such Share has been paid and any confirmation delivered in accordance with this Article.»

«**Art. 8.7.** The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company («réviseur d'entreprises indépendant»). The securities to be delivered by way of a contribution in kind must correspond to the investment policy and restrictions of the Fund to which they are contributed.»

«**Art. 8.8.** The Company may issue Shares within the framework of regular savings plans.»

«**Art. 11.3.3.** Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register of Shareholders.»

**Art. 23.8.** The meeting resolves to delete Article 23.8 and to renumber the following items. The meeting also resolves to amend the new item 23.8 in order to read as follows:

«If no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.»

«**Art. 25.1. (second sentence).** The Company shall serve a notice to the holders of the relevant Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations: registered holders shall be notified in writing.»

**Art. 27.3. (second sentence).** The meeting resolves to delete the second sentence of Article 27.3 in order to read: «Payments of distributions to holders of registered Shares shall be made to such shareholders at their addresses in the Register of Shareholders.»

#### *Fifth resolution*

The Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company resolves to make various amendments to the Articles.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the fifth resolution above, the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company resolves to amend Articles 2, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 20, 23, 26, 27 and 31 of the Articles as follows:

«**Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but not, in any event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.»

#### **Art. 5.**

The definition of the Designated Person is amended as follows:

«*Designated Person* means any person who, as a consequence of being a shareholder and, in the opinion of the board of directors causes the Company or any Fund to be in breach of any law, regulation, or requirement or any jurisdiction or otherwise adversely affects or prejudices the tax status, residence, good standing or general reputation of the Company or who could in the board of Directors' judgement, otherwise cause the Company or any Fund to suffer material or legal disadvantage.»

The definition of the U.S. Person is amended as follows:

«*U.S. Person* means (i) any natural person who is a citizen of the United States of America, its territories and/or possession and/or the District of Columbia (hereinafter called the «United States») or who is resident in the United States of America); or (ii) any corporation or partnership organised or incorporated under the laws of the United States or any of the States or the District of Columbia or, if formed by one or more U.S. Persons principally for the purpose of investing in the Company, any corporation or partnership organised or incorporated under the laws of any other jurisdiction; or (iii) any agency or branch of a foreign entity located in the United States; or (iv) any estate the income of which, from sources outside the United States which is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States, is not includible in gross income for United States federal income tax purposes; or (v) any trust over which a court in the United States is able to exercise primary supervision of the administration of the trust and one or more United Persons has authority to control all substantial decisions of the trust, including any trust of which any trustee is a U.S. Person; or (vi) any discretionary account or similar account (other than an estate or trust) held by a dealer or other fiduciary for the benefit or account of a U.S. Person; or (vii) any non-discretionary account or similar account (other than an estate or trust) held by a dealer or other fiduciary for the benefit or account of a U.S. Person; or (viii) any discretionary account or similar account (other than an estate or trust) held by a dealer or other fiduciary organised, incorporated or (if an individual) resident in the United States; or (ix) any employee plan sponsored by an entity described in clause (ii) or (iii) or including as a beneficiary any person described in clause (i); or (x) any other person whose ownership or purchase of the Company's securities would involve the Company in a public offering within the meaning of Section 7(d) of the United States Investment Company Act of 1940, as amended, the rules and regulations thereunder and/or the relevant pronouncement of the United States Securities and Exchange Commission or informal written advice by its staff.

U.S. person as used herein does not include any subscriber to Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Shares or any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution in connection with an issue of Shares by the Company.»

«**Art. 6.1. (fourth sentence).** The initial issued Share capital of the Company was forty thousand Euro (EUR 40,000.-).»

«**Art. 9.**

9.1 Under the terms and procedures set forth by the Directors in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles any shareholder may request the redemption of all or part of his Shares in the Company.

9.2 Subject to the provisions of Article 13 hereof, the redemption price per Share shall be paid within such period as may be determined by the Directors in their discretion from time to time but which shall not, in any event, exceed ten Business Days from the Valuation Point which next follows receipt of such redemption request, provided that the Share certificates (if any) and such instruments for redemption as may be required by the Directors have been received, and is in a form which is satisfactory to the Company. The proceeds of any redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for more than ten Business Days to assure that the funds tendered for such subscription have cleared.

9.3 The redemption price shall be equal to the net asset value per Share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Prospectus. Such price may be decreased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when disposing of assets in order to pay the redemption proceeds to redeeming shareholders. Furthermore, the redemption price may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the currency of the relevant Class of Shares, as the Directors shall determine in their discretion.

9.4 If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder would fall below the minimum subscription amount as set out in the Prospectus or such net asset value as determined by the Directors in their discretion from time to time, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of Shares.

9.5 The Directors may decide to make compulsory the redemption of all the Shares held by a shareholder, if the aggregate net asset value of Shares held by such shareholder falls below such value as determined by the Directors in their discretion.

9.6 If on any given date, redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 10 hereof, exceed a certain level determined by the Directors (in their discretion) in relation to the number of Shares in issue of a Class, the Directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Directors consider to be in the best interests of the Company. On the next Valuation Point following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

9.7 The Company shall have the right, if the Directors so determine, and with the express consent of the relevant shareholder, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets in such Class or Classes of Shares equal in value (as calculated in the manner described in Article 12) as at the Valuation Point on which the redemption price is calculated to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Class or Classes of Shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the shareholder.

9.8 All redeemed Shares shall be cancelled.»

«**Art. 10.1.** Any shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his Shares in one Fund into Shares of another Fund, provided that the Directors may (i) set restrictions, terms and conditions as to the right to and frequency of conversions between certain Funds and Share Classes and (ii) subject to the payment of such charges and commissions as the Directors shall determine.«»

«**Art. 11.3.5. (first paragraph).** Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency set by the Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be (i) deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere or (ii) paid by a check sent to the last known address on the Company's books (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the Share certificate or certificates (if any) specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto.»

«**11.3.6.** The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.»

«**Art. 12.1. (second and third sentences).** The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the relevant currency, as the Directors shall determine. If, since the time of determination of the net asset value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a Fund are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.»

«**Art. 12.2. Section I (last paragraph).** To the extent that the Directors consider that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by Shareholders in relation to the size of any Fund, an adjustment, as determined by the Directors at their discretion, may



be reflected in the Net Asset Value of the Fund for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Fund under such conditions.»

«**Art. 12.2. Section II (last paragraph).** The Directors, in their absolute discretion, may permit some other method of valuation to be used if they consider that such valuation better reflects the fair value of any asset and / or liability of the Company.»

«**Art. 12.2. Section III a).** If two or more Classes of Shares relate to one Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Fund concerned. Within a Fund, Classes of Shares may be defined from time to time by the Directors so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions («distribution shares») or not entitling to distributions («capitalisation shares») and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees, and/or (v) a specific type of investor, and/or (vi) a specific currency, and/or (vii) any other specific features applicable to one Class of Shares;»

«**12.2. Section III (last paragraph).** In the absence of fraud, bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Directors or by any bank, company or other organisation which the Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.»

«**Art. 20.2.** In the event that any Director or officer of the Company may have an interest in any transaction of the Company which conflicts with the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the board of directors such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Such conflict of interest as referred to in this Article, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company of the investment manager, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the board of Directors in its discretion.»

«**Art. 23.4.** The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg-City at a place specified in the notice of meeting, at 11.00 a.m. (Luxembourg time) on the second Thursday of March of each year.»

«**Art. 26. (second sentence).** The first accounting year of the Company started on the date of incorporation of the Company and terminated on 30 September 2001.»

«**Art. 27.4.** Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Directors shall in their discretion determine from time to time.»

«**Art. 31.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.»

#### *Seventh resolution*

The Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company resolves that pursuant to the Articles the directors of the Company are authorised to declare interim dividends.

The foregoing resolutions have been adopted by unanimous vote.

There being no further business before the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company, the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company was adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English and is followed by a French translation, and that where there are discrepancies between the English and French texts, the English text will prevail.

A reading of the deed having been made and no shareholder of the Company having expressed the wish to sign it, the members of the board of the Extraordinary General Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed the present original deed with the notary.

#### **Follows the French translation of the English version of the above deed :**

L'an deux mille quatre, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société GARTMORE SICAV, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable en vertu de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 1988»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 26 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 27 octobre 2000.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire Madame Jane-Anne Fuhrmann, employée privée, demeurant à Olm.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société a élu à l'unanimité comme scrutateur Madame Laurence Kreicher, employée privée, demeurant à Ottange, France.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la Société, régie par la Partie I de la Loi de 1988, aux dispositions de la Partie I de la Loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») et modification subséquente des Articles 4, 5, 6, 12, 19, 22, 25, 28 et 33 des statuts de la Société («Statuts»).

L'article 4.2 des statuts doit être lu ainsi:

«La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif («Loi de 2002»).»

2. Suppression de toutes les références aux actions au porteur et modification subséquente des Articles 7, 8, 11, 23, 25 et 27 des Statuts.

3. Diverses modifications des Statuts et modification subséquente des Articles 2, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 20, 23, 26, 27 et 31 des Statuts.

4. Autorisation des administrateurs de la Société à déclarer des dividendes intérimaires.

5. Autres affaires apparentées.

II. Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par lettre recommandée envoyée à chaque actionnaire le 27 mai 2004.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que 45.468.906 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 27 mai 2004 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société décide de soumettre la Société aux dispositions de la Loi de 2002.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier les Articles 4, 5, 6, 12, 19, 22, 25, 28 et 33 des Statuts, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 4.2.** La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif («Loi du 20 décembre 2002»).»

**Art. 5.** La définition de la Loi de 1988 est remplacée par une définition de la Loi de 2002 qui s'énoncera ainsi:

«Loi de 2002 signifie la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectifs.»

La définition de la Directive est modifiée afin de lui donner la teneur suivante:

«Directive désigne la directive CEE 85/611 du 20 décembre 1985 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeur mobilières, telle que modifiée par la suite.»

La définition du Marché Réglementé est modifiée afin de lui donner la teneur suivante:

«*Marché Réglementé* vise un marché réglementé tel que défini par la Directive (CEE) n° 93/22 du Conseil du 10 mai 1993 concernant les services d'investissement dans le domaine des valeurs mobilières (Directive 93/22/CEE), à savoir un marché apparaissant sur la liste des marchés réglementés dressée par chaque Etat membre, de fonctionnement régulier et qui est caractérisé par le fait que les réglementations émises ou approuvées par les autorités compétentes définissent les conditions pour les opérations sur le marché, les conditions d'accès au marché et les conditions à remplir par ces instruments financiers pour pouvoir être effectivement négociés sur le marché, imposant le respect de toutes les obligations de déclaration et de transparence prescrites par la Directive 93/22/CEE.»

«**Art. 6.3. (première phrase).** Les Administrateurs établiront un portefeuille d'avoirs constituant un compartiment («Compartiment»), au sens de l'article 133 de la Loi de 2002, correspondant à une Classe d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs Classes d'actions, de la manière décrite à l'article 11 ci-dessous.»

**«Art. 12.2. Section 1**

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts encourus ou échus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) toutes les obligations, certificats de dépôt, titres, actions, parts, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété ou souscrites par la Société
- 4) tous les dividendes, dividendes en espèces et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts encourus sur toute valeur productive d'intérêts qui est la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces valeurs;

- 6) les dépenses préliminaires de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;  
 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

- (a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- b) La valeur des avoirs qui sont négociés ou cotés sur une bourse sera basée sur le dernier prix disponible à la bourse qui est normalement le marché principal pour ces actifs;
- (c) La valeur des avoirs qui sont négociés sur un autre Marché Réglementé est basée sur le dernier prix disponible;
- (d) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, pour des valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ou (c) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.
- (e) La valeur de liquidation des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés équivaldra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par les Administrateurs, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix de règlement disponible de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; à condition que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par les Administrateurs de façon juste et raisonnable.
- (f) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé et dotés d'une échéance résiduelle de moins de 12 mois et de plus de 90 jours est censée être leur valeur nominale, augmentée des intérêts accrus. Les instruments du marché monétaire dotés d'une échéance résiduelle de 90 jours ou moins seront évalués selon la méthode du coût amorti qui s'approche de la valeur du marché.
- (g) Les swaps sur taux d'intérêts seront valorisés à leur valeur marchande établie par référence à la courbe des taux d'intérêts applicable.
- (h) Les parts ou actions des OPC de type ouvert seront évaluées en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des avoirs concernés, alors le prix sera déterminé par les Administrateurs sur une base juste et équitable. Les parts et les actions des OPC de type fermé seront évalués à leur dernier cours de bourse disponible;
- (i) Toutes les autres valeurs mobilières et autres avoirs seront évaluées à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par les Administrateurs ou un comité désigné à cet effet par les Administrateurs.

Les Administrateurs peuvent ajuster les montants à la valeur nette d'inventaire du fonds, en fonction des conditions prévalant sur le marché et du niveau des souscriptions et des rachats demandés par les actionnaires par rapport à l'importance du Compartiment, s'ils considèrent qu'il est de l'intérêt de tous les actionnaires de provisionner de manière adéquate les sommes nécessaires pour supporter des charges qui peuvent être encourues par le Compartiment concerné dans de les conditions données, sous réserve que ces sommes provisionnées n'excèdent pas 1% de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.»

**«Art. 19.**

19.1 Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, dans le respect des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration en conformité avec les lois et règlements.

19.2 Sous ces réserves, le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société se feront:

- a) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;  
 b) en actions ou parts d'autres OPC;  
 c) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;  
 d) en instruments financiers dérivés.

La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société est en outre autorisée à utiliser des techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés en vue d'une gestion efficace de portefeuille.

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout Marché Réglementé d'un Etat d'Europe, membre ou non de l'Union européenne («UE»), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'un Marché Réglementé soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

Le conseil d'administration, agissant dans les intérêts de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente d'actions de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs Compartiments, ou (ii) tout ou partie des avoirs de deux Compartiments peuvent être cogérés, de façon distincte ou commune.

Les investissements de chaque Compartiment peuvent s'effectuer soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales détenues à 100% par la Société, ainsi que le conseil d'administration en décidera en temps opportun et ainsi qu'il sera expliqué dans les documents de vente des actions de la Société. Toute référence dans les présents Statuts à «investissements» et «avoirs» désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de portefeuille efficace et (ii) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

Dans l'hypothèse où la Société propose d'acquérir des actifs éligibles par absorption d'un autre OPC, la Société pourra détenir tout ou partie des actions ou titres dudit OPC pour une période de temps raisonnable afin de liquider l'OPC en question et de percevoir les actifs sous-jacents.»

«**Art. 22.2.** Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.»

«**Art. 25.4. (première phrase).** Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif conforme aux dispositions de la Directive ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau Compartiment») et de requalifier les actions de la ou des Classe(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) Classe(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires).»

«**Art. 28.2.** Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2002.»

«**Art. 33.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2002, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société décide de supprimer toutes les références dans les Statuts aux actions au porteur.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier les Articles 7, 8, 11, 23, 25 et 27 des Statuts, afin de leur donner la teneur suivante:

#### «**Art. 7.**

##### 7.1

7.1.1 La Société émettra uniquement des actions nominatives.

7.1.2 Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'action.

7.1.3 La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

7.1.4 Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

7.2 Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administra-

teurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration.

### 7.3

7.3.1 Tout actionnaire désirant obtenir des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

7.3.2 Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse recommandée par celle-ci.

### 7.4

7.4.1 Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, abîmé, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

7.4.2 Les certificats abîmés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

7.4.3 La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actionnaires ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

### 7.5

7.5.1 La Société ne sera pas tenue d'inscrire plus de quatre personnes comme propriétaires indivis d'une ou plusieurs actions et dans le cas d'une action détenue conjointement par plusieurs personnes, la Société ne sera pas tenue de délivrer plus d'un certificat et la remise d'un certificat pour une action à l'un quelconque des actionnaires indivis vaudra délivrance à l'égard de tous.

7.5.2 Dans le cas où plusieurs actionnaires indivis sont inscrits, le vote, en personne ou par procuration, du plus ancien sera accepté à l'exclusion des votes des autres indivisaires et l'ancienneté sera déterminée à cette fin selon l'ordre dans lesquels les noms ont été inscrits dans le Registre des Actionnaires.

7.5.3 Les avis et notifications aux actionnaires indivis inscrits pourront être adressés par la société au seul actionnaire indivis premier inscrit sur le Registre des Actionnaires.

7.5.4 En cas de pluralité de propriétaires pour une même part, l'avis de convocation à chaque assemblée générale sera réputé valablement donné à tous pourvu qu'il ait été donné à l'actionnaire indivis premier inscrit sur le Registre des Actionnaires.

7.6 La Société peut décider d'émettre des fractions d'action. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la Classe d'actions concernée.»

## «Art. 8.5.

### 8.5

8.5.1 Le prix d'émission ainsi fixé sera payable endéans la période fixée par les Administrateurs mais qui n'excédera pas dix jours ouvrables à compter du Point d'Evaluation auquel le prix d'émission aura été fixé.

8.5.2 Lorsqu'un souscripteur reste en défaut de régler les sommes dues ou reste en défaut de fournir le formulaire de demande relatif à une première souscription dûment complété à la date requise, les Administrateurs peuvent annuler l'attribution ou, le cas échéant, procéder au rachat des actions. S'il est demandé par un Actionnaire, de tels produits du rachat peuvent être payés dans des devises autres que la devise de référence de la Classe d'actions en question telle que déterminée par le Distributeur Principal, agissant à sa discrétion au moment opportun. Dans ces hypothèses, il peut être exigé du souscripteur défaillant qu'il indemnise la Société pour toute les dépenses exposées et pertes ou charges subies (ainsi qu'il en sera arrêté par les Administrateurs à leur discrétion) et qui sont la conséquence directe ou indirecte de la défaillance du souscripteur. Pour l'évaluation des dites pertes, il sera tenu compte, le cas échéant, de toute fluctuation du prix des actions concernées entre leur allocation et l'annulation de leur attribution ou de leur rachat et toutes les charges supportées par la Société pour le recouvrement contre le souscripteur défaillant.

8.5.3 Si le souscripteur reste en défaut de s'exécuter à temps en ce qui concerne l'allocation d'une action ou d'actions, l'entité qui aura été nommée pour agir comme distributeur principal des actions de la Société peut prendre à sa guise toute initiative qu'elle juge utile pour éviter, atténuer ou tourner à profit toute dépense, perte ou charge visée au point précédent, en ce compris celle de payer à temps les montants dus à la Société, ce qui lui donnera le droit de recouvrer toutes charges et dépenses (avec intérêts) encourues directement ou indirectement par la Société cherchant à recouvrer la dette due et exigible.

8.5.4 Aucune demande de conversion ou de rachat d'une action ne sera prise en compte à moins que le prix de souscription de cette action ait été payé avec confirmation délivrée conformément au présent article.»

«Art. 8.7. La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises indépendant de la Société («réviseur d'entreprises indépendant»). Les valeurs mobilières à remettre par voie d'apport en nature doivent correspondre à la politique et aux restrictions d'investissement du Compartiment auquel elles ont été apportées.»

«Art. 8.8. La Société peut émettre des actions dans le cadre de plans d'épargne.»

«**Art. 11.3.3.** Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; son nom sera rayé du registre des actionnaires.»

**Art. 23.8.** L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer l'Article 23.8 et de renuméroter les points suivants. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le nouvel Article 23.8 afin de lui donner la teneur suivante:

«Si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.»

«**Art. 25.1. (deuxième et troisième phrases).** La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) Classe(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit.»

**Art. 27.3. (deuxième phrase).** L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer la seconde phrase de l'Article 27.3 afin de lui donner la teneur suivante:

«Les paiements de distributions aux porteurs d'actions nominatives seront effectués à tels actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des actionnaires.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société décide de procéder à diverses modifications des Statuts.

#### *Sixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier les Articles 2, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 20, 23, 26, 27 et 31 des Statuts, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais nullement et en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).»

**Art. 5.** La définition de la Personne Désignée est modifiée afin de lui donner la teneur suivante:

«*Personne Désignée* vise toute personne qui, en conséquence de sa qualité d'actionnaire et qui, de l'avis du conseil d'administration, met la Société ou n'importe quel Compartiment en situation irrégulière vis à vis de n'importe quel prescrit légal, réglementaire et autres ou de n'importe quel ordre juridique, ou encore celui qui affecte le statut fiscal, la résidence, la situation ou l'honorabilité de la société ou qui lui cause tout effet préjudiciable, ou encore celui qui pourrait, à l'estime du conseil d'administration, contribuer de quelque autre manière que ce soit à ce que la Société ait à subir un inconvénient sur un plan matériel ou légal.»

La définition du «Ressortissant des Etats-Unis» est modifiée afin de lui donner la teneur suivante:

«*Ressortissant des Etats-Unis* désigne (i) tout individu citoyen des Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et/ou possessions et/ou le district fédéral de Columbia (ci-après les «Etats-Unis») ou résident aux Etats-Unis; ou (ii) toute association ou société organisée ou établie sous les lois des Etats-Unis ou d'un des Etats ou du District de Columbia ou, si formée par un ou plusieurs ressortissants des Etats-Unis avec comme objet principal d'investir dans la Société, toute association ou société organisée ou établie sous les lois de toute autre juridiction; ou (iii) toute agence ou branche d'une entité étrangère établie aux Etats-Unis; ou (iv) toute succession dont le revenu provient de sources extérieures aux Etats-Unis et qui n'est pas effectivement lié à la conduite du commerce et des affaires aux Etats-Unis, n'est pas inclus dans le revenu brut aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu aux Etats-Unis, ou (v) tout trust sur lequel une juridiction aux Etats-Unis est susceptible d'exercer une surveillance primaire de l'administration du trust et un ou plusieurs Ressortissants des Etats-Unis a autorité pour contrôler toutes les décisions substantielles du trust dont le trustee est un ressortissant des Etats-Unis; ou (vi) tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) tenu par un négociant ou un autre agent fiduciaire dans l'intérêt ou pour compte d'un ressortissant des Etats-Unis; ou (vii) tout compte non-discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un négociant ou un autre agent fiduciaire dans l'intérêt ou pour compte d'un ressortissant des Etats-Unis; ou (viii) tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un négociant ou un autre agent fiduciaire organisé, établi ou (s'il s'agit d'une personne individuelle) résident aux Etats-Unis; ou (ix) tout plan de retraite organisé par une entité décrite dans les clauses (ii) ou (iii) ou comprenant en tant que bénéficiaire toute personne décrite dans la clause (i); ou (x) toute autre personne dont la propriété ou l'acquisition de parts de la Société impliquerait la Société dans une offre publique de vente dans le sens de la Section 7(d) du United States Investment Company Act de 1940, tel que modifié, les statuts là en-dessous et/ou la déclaration relevant de la United States Securities and Exchange Commission ou des conseils informels écrits par ses employés.

Le terme *Ressortissant des Etats-Unis* tel qu'utilisé dans les présents Statuts n'inclut ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.»

«**Art. 6.1. (quatrième phrase).** Le capital initial était de quarante mille euros (EUR 40.000,-).»

**«Art. 9.**

9.1 Selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts, tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient.

9.2 Sans préjudice de l'article 13, le prix de rachat par action sera payable pendant une période déterminée par les Administrateurs à leur discrétion qui en tout état de cause n'excédera pas dix jours ouvrables à partir du Point d'Evaluation qui suit la réception de la demande de rachat, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert que le conseil d'administration pourra exiger aient été reçus, et sous une forme qui satisfasse la Société. Le paiement du produit d'un rachat portant sur des actions préalablement souscrites pourra être retardé de plus de 10 jours ouvrables afin d'assurer que les fonds remis lors de la souscription des actions en question soient disponibles.

9.3 Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'article 12 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Prospectus. Ce prix peut être réduit par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle doit réaliser des avoirs afin de payer le prix de rachat aux actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions. Par ailleurs, ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas au moins à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera à sa discrétion.

9.4 Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une Classe en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration à sa discrétion, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes les actions qu'il détient relevant de cette Classe d'actions.

9.5 En outre, le conseil d'administration peut obliger un actionnaire au rachat de toutes ses actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par cet actionnaire tombe en dessous d'une valeur déterminée par le conseil d'administration à sa discrétion.

9.6 Si à une date déterminée, les demandes de rachat faites conformément à cet article et les demandes de conversion faites conformément à l'article 10 ci-dessous dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration (à sa discrétion) par rapport au nombre d'actions en circulation dans une Classe d'actions déterminée, le conseil d'administration peut décider que les demandes de rachat ou de conversion de tout ou partie de ces actions sera différé dans des conditions déterminées dans l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées, lors du prochain Point d'Evaluation suivant cette période, prioritairement par rapport aux demandes introduites postérieurement.

9.7 Si le conseil d'administration le décide et moyennant l'accord exprès de l'actionnaire concerné, la Société pourra satisfaire au paiement du prix de rachat en faveur de chaque actionnaire par attribution en nature à l'actionnaire d'avoirs provenant du portefeuille des investissements établi en rapport avec cette Classe ou ces Classes et ayant une valeur égale (telle que déterminée de la manière prescrite à l'article 12), au Point d'Evaluation auquel le prix de rachat est calculé, à la valeur des actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions des Classes en question et l'évaluation dont il sera fait usage sera confirmée par un rapport spécial du réviseur. Le coût d'un tel transfert sera à supporter par la partie à laquelle le transfert est fait.

9.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.»

**«Art. 10.1.** Tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions dans un Compartiment en une Classe d'actions dans un autre Compartiment étant entendu que le conseil d'administration pourra (i) imposer des restrictions, modalités et conditions quant à la fréquence et au droit de procéder à des conversions entre certaines Classes d'actions et (ii) soumettre ces conversions au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.»

**«Art. 11.3.5. (premier alinéa).** Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie fixée par les Administrateurs pour le paiement du prix de rachat des actions de la Classe concernée et sera (i) déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger ou (ii) payé par chèque envoyé à la dernière adresse figurant au registre (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat ensemble avec les coupons non échus.»

**«Art. 11.3.6.** L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé aux motifs qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.»

**«Art. 12.1. (deuxième et troisième phrases).** La Valeur Nette d'Inventaire par action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au moins à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le conseil d'administration le déterminera. Si, depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la Classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.»

**«Art. 12.2. section I (dernier alinéa).** Compte tenu des conditions prévalant sur le marché et du niveau des souscriptions et des rachats demandés par les actionnaires par rapport à l'importance du Compartiment, les Administrateurs peuvent, discrétionnairement et avec l'objectif de servir au mieux les intérêts de la Société, procéder à des ajustements

de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment afin de prendre en considération le pourcentage estimé des coûts et dépenses encourus par le Compartiment concerné dans de telles conditions.»

«**Art. 12.2. section II (dernier alinéa).** Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion absolue, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'ils considèrent que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur d'un avoir et / ou d'un engagement de la Société.»

«**Art. 12.2. section III. a).** Si deux ou plusieurs Classes d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces Classes seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration peut établir périodiquement des Classes d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions («actions de distribution»), ou ne donnant pas droit à des distributions («actions de capitalisation»), et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionnariat ou autres frais; et/ou (v) un type d'investisseur spécifique, et/ou (vi) une devise spécifique, et/ou (vii) toute autre caractéristique spécifique applicable à une Classe d'actions;»

«**Art. 12.2. section III (dernier alinéa).** En l'absence de fraude, mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le conseil d'administration pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.»

«**Art. 20.2.** Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt dans une quelconque affaire de la Société qui s'oppose aux intérêts de celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Un tel conflit d'intérêts, tel que défini dans cet article, n'inclut par les relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société affiliée ou associée au gérant d'investissement ou toute autre personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer périodiquement à son entière discrétion.»

«**Art. 23.4.** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, à 11 heures du matin (heure luxembourgeoise) le deuxième jeudi du mois de mars de chaque année.»

«**Art. 26. (deuxième phrase).** La première année sociale de la Société a commencé à la date de constitution de la Société et s'est terminé le 30 septembre 2001.»

«**Art. 27.4.** Les distributions pourront être payées en toute monnaie et en temps et lieu fixé périodiquement par le conseil d'administration à sa discrétion.»

«**Art. 31.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société décide que, en vertu des Statuts, les administrateurs de la Société sont autorisés à déclarer des dividendes intérimaires.

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Une lecture de l'acte ayant été faite et aucun actionnaire ne manifestant le souhait de le signer, les membres du bureau de l'Assemblée Générale des Actionnaires, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Niedner, J.-A. Fuhrmann, L. Kreicher et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juin 2004, vol. 427, fol. 96, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052927.3/242/861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

#### **GARTMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052928.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.



**BOUCHERIE DE LA HAUTE-SÛRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Diekirch B 92.009.

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Patrick Schrobiltgen, boucher, demeurant à 13, route d'Arlon à B-6630 Martelange, qui est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BOUCHERIE DE LA HAUTE-SÛRE, S.à r.l., avec siège social à L-8813 Bigonville, 15, rue du Bois,

constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 2 juillet 1993, acte publié au Mémorial C numéro 423 du 14 septembre 1993,

statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 décembre 1993, acte publié au Mémorial C numéro 74 du 24 février 1994,

au capital social de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (EUR 24.789,35) divisé en cent parts sociales (100) de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euros (EUR 247,89) chacune, qui ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur de la société et définition de ses pouvoirs.

3.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société anonyme EUROFISC S.A., avec siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, il peut accomplir des actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

Le siège social est transféré à l'adresse suivante: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schrobiltgen, L. Grethen.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 13 mai 2004, vol. 404, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 mai 2004.

L. Grethen.

(901856.3/240/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2004.

**ERSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 50, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 35.707.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2004.

Signature.

(040036.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

**KANNERVILLA, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9012 Ettelbrück, 5, avenue des Alliés.

R. C. Luxembourg F524.

## STATUTS

**I.- Dénomination, Siège, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée KANNERVILLA, A.s.b.l.**Art. 2.** Le siège social est fixé à Ettelbrück, 5, avenue des Alliés. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.**II.- Objets****Art. 4.** L'association a pour but:

- de créer et de gérer, à Ettelbrück et dans la région, des structures d'accueil, d'encadrement et d'accompagnement, pour nourrissons, enfants et adolescents, sans distinction de race, de nationalité et de religion,
- de créer et de gérer à Ettelbrück et dans la région des Cantines Scolaires pour enfants et adolescents,
- d'organiser et de réaliser à Ettelbrück et dans la région, toutes sortes d'activités pour et avec les nourrissons, enfants et adolescents sans distinction de race de nationalité et de religion,
- d'acquérir ou de louer les immeubles nécessaires à la réalisation des objets définis dans les présents statuts,
- de collaborer avec les autorités compétentes, que ce soit l'État, les Communes ou d'autres organismes, pour la réalisation des objets définis dans les présents statuts.

**III.- Membres, Admission, Démission, Exclusion****Art. 5.** L'association se compose uniquement de membres ordinaires, personnes physiques ou morales.**Art. 6.** Le nombre minimum des membres est fixé à trois.**Art. 7.** Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale qui désire participer activement ou financièrement à la réalisation des buts poursuivis par l'association et qui paye la cotisation annuelle, sauf les salariés de l'association. Pour devenir membre de l'association, il faut être admis par le conseil d'administration statuant à la majorité simple des voix. Le paiement de la cotisation annuelle est à considérer comme déclaration d'adhésion aux statuts de l'association.**Art. 8.** Les membres de l'association sont libres de se retirer de l'association en adressant leur démission au conseil d'administration.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil d'administration pour des motifs graves, telle violation des statuts, actes et omissions portant gravement atteinte à la considération et aux intérêts de l'association ou le refus de paiement de la cotisation annuelle. Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées. Ils ne peuvent requérir ni comptes ni appositions de scellés ou inventaires, ni demander la liquidation, ni s'immiscer d'aucune façon dans les affaires de l'association.

**IV.- Cotisation et dons****Art. 9.** Le montant et les modalités des cotisations annuelles sont fixées par l'assemblée générale. Les cotisations ne pourront être supérieures à 25,- (vingt-cinq) EUR par membre.

L'association est habilitée à accepter dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif les dons et legs en sa faveur.

**V.- Administration****Art. 10.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre impair de membres compris entre 3 et 11.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de quatre ans, par l'assemblée générale annuelle statuant à la majorité simple des membres présents. Le renouvellement du conseil d'administration se fait pour la moitié tous les deux ans, les membres sortants étant rééligibles.

Le premier renouvellement à compter à partir de l'entrée en vigueur des présents statuts, se fait par tirage au sort, le président et le trésorier, ou le vice-président et le secrétaire étant cependant de suite en fonction pour la durée de quatre ans.

Les candidatures pour les postes du conseil d'administration doivent être adressées au président au plus tard deux jours avant la date de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.**Art. 12.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou de deux de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins deux fois par an. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, celle du président est prépondérante.**Art. 13.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus larges pour la gestion des affaires et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, sous réserve toutefois des objets énumérés par la loi pour lesquels une délibération de l'assemblée générale est nécessaire.

**Art. 14.** L'association est valablement engagée, à l'égard de tiers, par la signature de son président et un des membres du conseil d'administration, qui auront, au préalable, l'autorisation dudit conseil.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut procéder à la constitution, à titre consultatif, de commissions scientifiques et techniques. Il peut aussi convoquer dans ses réunions, à titre consultatif, tout membre de l'association ou autre, dont la compétence professionnelle peut être utile à l'objet de ses travaux.

**Art. 16.** Pour toutes les séances du conseil d'administration, il est tenu un procès-verbal. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire et sont conservés au siège de l'Association.

#### **VI.- Assemblée générale**

**Art. 17.** L'assemblée générale comprend tous les membres effectifs. Ceux-ci ont droit de vote égal. Sans préjudice des règles établies par l'article huit de la loi modifiée du vingt et un avril mille neuf cent vingt-huit, l'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents. A l'exception des cas réglés par l'article huit de la loi susmentionnée, les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, la décision appartient au président ou à celui qui préside l'assemblée générale.

**Art. 18.** L'assemblée générale se réunira au moins une fois par an pour délibérer sur les points suivants:

- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- l'approbation des budgets et comptes de l'exercice écoulé,
- les modifications à apporter aux statuts,
- la dissolution de l'Association,
- la nomination de deux vérificateurs de caisse,
- la nomination de un ou plusieurs liquidateurs.

**Art. 19.** L'assemblée générale doit se réunir si un cinquième des membres effectifs en fait la demande.

**Art. 20.** Les assemblées générales ainsi que les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration. Les convocations se feront par lettre recommandée. Le conseil d'administration portera au moins huit jours à l'avance, à la connaissance des membres effectifs, par voie d'invitation individuelle, le lieu, la date et l'ordre du jour des assemblées générales, ordinaires et extraordinaires. Toute proposition, signée d'un nombre égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 21.** Il sera loisible aux associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé. Chaque associé ne peut être porteur que d'une seule procuration.

#### **VII.- Comptes**

**Art. 22.** Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier de l'association. Chaque mouvement devra être documenté par une facture ou une pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par les vérificateurs aux comptes désignés par l'assemblée générale.

#### **VIII.- Patrimoine**

**Art. 23.** La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les associés puissent y faire valoir un droit individuel.

#### **IX.- Dissolution**

**Art. 24.** En cas de dissolution de l'association KANNERVILLA, A.s.b.l., l'actif net sera affecté à une autre association sans but lucratif de droit luxembourgeois ou à une fondation de droit luxembourgeois poursuivant une activité analogue à Ettelbrück ou dans la région.

#### **X.- Dispositions générales**

**Art. 25.** Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Ettelbrück, le 11 février 2004

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00161. – Reçu 397 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(901899.3/000/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mai 2004.

#### **M-PLIFY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 80.206.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2004.

Signature.

(040037.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

**GAUGUIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 65.482.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 13 mai 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est échu depuis le 26 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12 avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., et décide de nommer, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / D. Murari

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01895. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039995.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**SOMET (FAR EAST) LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 57.857.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 13 avril 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Danilo Arizzi, demeurant à Albino (Italie) - Via Merisi;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg - 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / S. Vandì

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01902. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039998.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**MECTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 56.320.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 5 avril 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Danilo Arizzi, dirigeant, demeurant à Albino (Italie), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de -1- (un) an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / D. Murari

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01892. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039999.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme (liquidée).**

R. C. Luxembourg B 44.936.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. informe que la société FINTILES INVESTMENT S.A. ayant été liquidée en date du 29 décembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 15 décembre 2000 entre la société FINTILES INVESTMENT S.A. et elle-même est devenu sans objet.

Le 12 mai 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

*Senior Manager Legal / Partner*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03314. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040010.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**A.A.M.FIN. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 52.842.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 25 mars 2004*

La démission de Monsieur Aliani Michele de son poste d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée.

Pour extrait sincère et conforme

A.A.M.FIN.

A. M. Panieri / A. Aliani

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03708. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040062.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

**WIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.337.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 décembre 2003*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., demeurant au 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, Rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant au 12, Rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg et de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

WIC HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040011.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**PARFUME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 67.817.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Onzième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2003. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Douzième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Alessandro Salvetti, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 18 novembre 2003. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

PARFUME S.A.

S. Vandì / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039997.3/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**PARFUME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 67.817.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Treizième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 9 avril 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

PARFUME S.A.

S. Vandt / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039996.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

---

**RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.780.

*Extrait de la Résolution Circulaire du 1<sup>er</sup> mars 2004*

«Les soussignés, administrateurs de la Société, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Note la démission de M. Victor den Hoedt de son poste d'administrateur avec effet au 29 février 2004.

Note la nomination de M. Thomas Wittlin en tant qu'administrateur, sous réserve de l'approbation de la C.S.S.F.

Accepte que M. Thomas Wittlin soit nommé en tant qu'administrateur en remplacement de M. Victor den Hoedt avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2004, conformément à l'article 13, paragraphe 3 des statuts, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, sous réserve de l'approbation de la C.S.S.F.»

Copie certifiée conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040017.4/3085/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.780.

*Extrait de la Résolution Circulaire du 4 mai 2004*

«Les soussignés, administrateurs de la Société, prennent à l'unanimité la résolution suivante:

Note la démission de M. Arno Bijl de son poste d'administrateur avec effet au 21 avril 2004.

Décide de ne pas remplacer M. Arno Bijl.»

Copie certifiée conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040015.3/3085/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 81.665.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040056.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**EUROFUND'91, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 58.019.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social de la société le vendredi 16 avril 2004 à 11.00 heures*

*Cinquième résolution*

«L'Assemblée prend note des démissions de M. Christophe Vallée intervenue le 30 juin 2003 et de M. Pierre Corbiau intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Craig Fedderson, Responsable Relationship Manager, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de M. Christophe Vallée, ainsi que la nomination de M. Georg Lasch, Responsable Sales, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, au poste d'administrateur, en remplacement de M. Pierre Corbiau.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Alain Limauge, Craig Fedderson et Georg Lasch pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005.»

*Sixième résolution*

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040019.3/3085/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 71.091.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 mai 2004*

Le Conseil d'Administration est informé du décès de l'Administrateur Luca Biavati, en date du 27 avril 2004.

Le Conseil d'Administration lui rend hommage et décide de ne pas pourvoir immédiatement à son remplacement.

Les membres du Conseil vont engager des négociations afin de pouvoir désigner un remplaçant dans les plus brefs délais.

Le 10 mai 2004.

Certifié sincère et conforme

FINLAV INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040022.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**DWARF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 62.902.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 avril 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

DWARF S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040054.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---



**TRUTH TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 59.292.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2004*

- Les démissions de MM. Jean-Robert Bartolini et Serge Krancenblum et Mlle Corrine Bitterlich, ainsi que de la société LOUV, S.à r.l., de leur mandat d'administrateur avec effet à la présente assemblée et celle de la société FIN-CONTRÔLE S.A. avec effet à la présente assemblée, sont acceptées.

- Faute de candidature pour les postes vacants, la société ne dispose à partir de cette date, ni d'organe de contrôle ni de gestion.

- A défaut de transfert de siège social vers un autre domiciliataire, faute de proposition, la société n'a à partir de cette date plus de siège social.

Certifié sincère et conforme

Pour TRUTH TECH HOLDING S.A.,

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040026.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.455.

Les comptes annuels au 30 juin 2001 en annulation et remplacement de ceux déposés en date du 30 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(040032.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.455.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(040030.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.455.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(040028.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**O.L., Société Anonyme.**

Siège social: L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément.  
R. C. Luxembourg B 100.728.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier Lismonde, indépendant, demeurant à L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément,  
2. Madame Gemma Raponi, retraitée, demeurant à L-4916 Bascharage, 47A, rue Pierre Clément,  
ici représentés par Monsieur Gaël Laffalize, employé privé, demeurant à B-Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 20 avril 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées en même temps.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les mandants déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de O.L.

Cette société aura son siège social à Bascharage.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à toute autre adresse de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles. Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune.

Toutes les actions sont au porteur sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents en raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier samedi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

**Art. 10.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 12.** La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés les comparants déclarent souscrire les cent (100) actions comme suit:

1) Monsieur Olivier Lismonde, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2) Madame Gemma Raponi, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	<u>100</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille six cents (EUR 1.600,-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Olivier Lismonde, indépendant, demeurant à L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément,
2. Madame Gemma Raponi, retraitée, demeurant à L-4916 Bascharage, 47A, rue Pierre Clément,
3. Madame Muriel Adam, sans état particulier, demeurant à L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

- 3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire, la société FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué Monsieur Olivier Lismonde, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Laffalize, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2004, vol. 427, fol. 54, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 mai 2004.

U. Tholl.

(039127.3/232/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

### **O.L., Société Anonyme.**

Siège social: L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément.  
R. C. Luxembourg B 100.728.

Aujourd'hui, le 23 avril 2004,

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme O.L., savoir:

1. Monsieur Olivier Lismonde, indépendant, demeurant à L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément,
2. Madame Gemma Raponi, retraitée, demeurant à L-4916 Bascharage, 47A, rue Pierre Clément,
3. Madame Muriel Adam, sans état particulier, demeurant à L-4916 Bascharage, 45, rue Pierre Clément.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Olivier Lismonde, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Fait à Bascharage, le 23 avril 2004.

Signé: O. Lismonde, G. Raponi, M. Adam.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mai 2004.

U. Tholl.

(039128.2/232/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

### **DEXIA PROTECTED, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.728.

L'an deux mille quatre, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable DEXIA PROTECTED (ci-après «la Société»), avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.728.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1238 du 27 décembre 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée débute à onze heures sous la présidence de Madame Blandine Kissel, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Kuchly, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Protin, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues dans le Mémorial C, le «Luxemburger Wort» en date des 12 et 29 mars 2004, ainsi que dans le «Letzeburger Journal» en date des 12 et 30 mars 2004.

Des lettres ont été adressées aux actionnaires nominatifs dans le respect des délais légaux.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le

notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 844.049 (huit cent quarante-quatre mille quarante-neuf) actions en circulation, cent (100) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 9 mars 2004 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et en parts d'organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

2. Modification de l'article 5 des statuts:

- Modification du 4<sup>ème</sup> paragraphe pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital initial de la Société était de trente-cinq mille Euro (35.000,-) entièrement libéré et représenté par 350 actions du compartiment dénommé DEXIA PROTECTED Patrimonial Dynamic 2008, sans désignation de valeur nominale.»

- Modification du 5<sup>ème</sup> paragraphe pour stipuler que le capital minimum de la Société est d'Euro un million deux cent cinquante mille.

3. Ajout d'un 9<sup>ème</sup> paragraphe à l'article 14 des statuts, dont la teneur est la suivante:

«Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence. Dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»

4. Modification de l'article 20 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

5. Modification de l'article 27 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

6. Modification de l'article 29 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et en parts d'organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les quatrième et cinquième paragraphes de l'article cinq des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Quatrième paragraphe.** Le capital initial de la Société était de trente-cinq mille Euro (EUR 35.000,-) entièrement libéré et représenté par trois cent cinquante (350) actions du compartiment dénommé DEXIA PROTECTED Patrimonial Dynamic 2008, sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 5. Cinquième paragraphe.** Le capital minimum de la Société est d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-).»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un neuvième paragraphe à l'article 14 des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 14. Neuvième paragraphe.** Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence. Dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article vingt des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 20.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concer-

nant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Un tel réviseur sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 27. deuxième alinéa.** Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 29 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 29.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du vingt décembre deux mille deux sur les organismes de placement collectif.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: B. Kissel, S. Kuchly, C. Protin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Mersch, le 16 avril 2004, vol. 427, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mai 2004.

H. Hellinckx.

(040434.3/242/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

---

**DEXIA PROTECTED, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mai 2004.

H. Hellinckx.

(040436.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

---

**BIGO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.947.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

BIGO FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(040027.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**LES FAVORITES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 93.016.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2004.

Signature.

(040038.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**BUSINESS CONTROLS AND SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 11.398.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2003,  
Assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 15 mars 2004 à 14.00 heures*

*Troisième résolution*

Suite à la démission de Mr Jeannot Erpelding de son mandat d'administrateur de la société, Mme Niedercorn-Michaux Béatrice, domiciliée 51, Rue de Verdun à F-57100 Thionville, est nommée administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 14 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la société tenue le 15 mars 2004 à 17.00 heures*

*Résolution unique*

Il a été décidé de nommer Madame Béatrice Niedercorn-Michaux domiciliée 51, rue de Verdun à F-57100 Thionville au poste d'administrateur-délégué.

L'administrateur-délégué a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Strassen, le 14 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040035.3/578/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

**ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-4714 Pétange, rue Eucosinder - Z.I.  
R. C. Luxembourg B 9.077.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 23 avril 2004*

ad 1) Le Conseil d'administration confirme que:

- L'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre 2002 a pris acte de la démission de MM. José Dahm, Romain Henrion, Roger Schlim, Camille Schroeder, Paul Thielen et a nommé comme nouveaux administrateurs MM. Erlend Witteveen, Laurent Falkenstein, Gerry Stoll, Jean-Pierre Melis, Jean-Jacques Gelhausen, Jean Steil.

- L'Assemblée générale du 30 juillet 2003 a pris acte de la démission de Monsieur Erlend Witteveen et a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Roger Schlim. Monsieur Laurent Falkenstein a été nommé nouveau Président du Conseil d'administration.

- L'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2004 a pris acte de la démission de Monsieur Roger Schlim et a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Nico Reuter.

Suite aux décisions prises par les diverses assemblées, le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

		Expiration mandat AGO:
MM. Laurent Falkenstein	Président	2008
Nico Reuter	Administrateur	2008
Gerry Stoll	Administrateur	2008
Jean-Pierre Melis	Administrateur	2008
Jean-Jacques Gelhausen	Administrateur	2008
Jean Steil	Administrateur	2008
Georges Kirps	Administrateur	2008

Pour extrait conforme

G. Kirps / L. Falkenstein

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02204. – Reçu \*16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040039.3/571/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

**AGENEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 36.682.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

AGENEY S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(040046.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**SIMBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 55.175.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

SIMBA S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(040047.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**TAILLERIE INTERNATIONALE DE PIERRES PRECIEUSES, S.à r.l.,**

**Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-4011 Esch-sur-Alzette, 99, rue de l'Alzette.

H. R. Luxemburg B 75.259.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-4011 Esch-sur-Alzette, 99, Rue de l'Alzette, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 15. März 2000 durch den Notar Aloyse Biel mit Amtssitz in Capellen.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Im Jahr zweitausendvier, am sechszwanzigsten Januar

Sind erschienen:

- Frau Monique Ruppenthal-Nadaud, wohnhaft in D-55743 Idar-Oberstein,  
Heideweg, 21, geboren am 4. Mai 1955. .... 90 Anteile

- Herr Michel Klein, wohnhaft in L-4917 Bascharage,  
25, Rue de la Continentale, geboren am 11. Januar 1947 ..... 10 Anteile

Welche Komparenten erklären dass sie die alleinigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TAILLERIE INTERNATIONALE DE PIERRES PRECIEUSES, S.à r.l. mit Sitz in L-4011 Esch-sur-Alzette, 99 Rue de l'Alzette.

Die Komparenten treffen folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Herr Mike Klein tritt mit sofortiger Wirkung als technischer Geschäftsführer ab. Ihm wird hiermit Entlast für sein Mandat erteilt.

*Zweiter Beschluss*

Herr Boura-Rodrigues Christophe, wohnhaft in L-4169 Esch-sur-Alzette, 5 Rue Aloyse Kayser, geboren am 14. April 1981 Esch-sur-Alzette wird mit sofortiger Wirkung als technischer Geschäftsführer ernannt.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft ist in allen Fällen rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers und die eines Teilhabers.

Esch-sur-Alzette, den 26. Januar 2004.

M. Ruppenthal-Nadaud / M. Klein.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040055.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---



**LUXEMBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 49.203.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

LUXEMBAU, S.à r.l.

P. Van Der Wielen / N. Tosoni

Gérant / Gérant

(040048.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**COPROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 35.526.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004*

Lors de l'Assemblée Ordinaire du 30 avril 2004 les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats en 2003.

Les mandats des administrateurs MM. Nico Arend, Carlo Fischbach et Paul Hilger venant à expiration, l'Assemblée décide à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans. Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE N. AREND venant également à expiration, la FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. est nommée nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Arend

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040049.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**GREENPOWER S.A., Société Anonyme,  
(anc. HYDROKLIMA INDUSTRIES S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 80.632.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

GREENPOWER S.A. (anc. HYDROKLIMA INDUSTRIES S.A.)

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(040050.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**TDG LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 71.562.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

TDG LUX S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(040051.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**TLUX ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 83.017.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 mai 2004*

L'Assemblée procède à l'élection de Madame Schneider Gabriele, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, née à Birkenfeld/Nahe - Allemagne, le 31 octobre 1966 aux fonctions d'administrateur, avec pouvoir de signature B, en remplacement de Monsieur Montecchi Danilo, démissionnaire et de Monsieur Schmit Pierre, directeur de société, avec adresse professionnelle à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, né à Luxembourg, le 16 février 1964 aux fonctions d'administrateur, avec pouvoir de signature B, en remplacement de Monsieur Montecchi Massimo, démissionnaire. L'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Danilo Montecchi et à Monsieur Massimo Montecchi pour l'accomplissement de leurs mandats. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

TLUX ONE S.A.

A. De Bernardi / D. Montecchi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040052.3/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**ACTA PRIV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 59.923.

—  
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03681, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTA PRIV S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(040053.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**VINITA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.219.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 avril 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

VINITA S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040057.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**MANUEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 4, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 88.044.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 décembre 2003.

Signature.

(040065.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**LILLIPUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 62.913.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 avril 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LILLIPUT S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040061.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**VERTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 89.358.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004

VERTE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(040063.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**BBS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 50.112.

—  
Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 13 mai 2004.

Les administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettman ainsi que le commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren se sont démis de leurs fonctions, le même jour.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040105.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**MACAV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 59.591.

—  
Dans la publication du Mémorial C n° 432 du 10 juin 1999 (page 20692) il faut lire:

Le siège social de la société est dorénavant fixé à «180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg» au lieu de L-1550 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour MACAV S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040184.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**LA DORADA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.509.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040073.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**LA DORADA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.509.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040079.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.455.

Les comptes annuels au 30 juin 2000 en annulation et remplacement de ceux déposés en date du 29 janvier 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

(040064.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**NORTHERN LIGHT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 84.331.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2004, MM. Alexis Kamarowski, 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, Jean-Marc Debaty, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et Federigo Cannizzaro, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg ont été appelés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de MM. Guy Bauman, Jean Bondoni et Guy Kettmann, démissionnaires. INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-40312 a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend, démissionnaire. Cette société assumera la responsabilité du contrôle des comptes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les mandats des nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2007.

Lors de la même assemblée, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

*Pour NORTHERN LIGHT GROUP S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040109.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**MUNTCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.716.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040087.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**MUNTCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.716.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040090.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**MUNTCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.716.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040070.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**SICRIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 77.995.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2003*

Démissions des administrateurs: MM. Tom Donovan et David Keogh et de Mme Roisin Donovan. Décharge leur est accordée jusqu'à ce jour.

Nomination de la société S.G.A. SERVICES S.A. et de MM. Norbert Schmitz et Jean-Marie Poos comme administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de 2004.

Démission du commissaire aux comptes: la société MAZARDS GUERARD: décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Nomination de M. Eric Herremans comme commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de 2004.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

*Pour la société*

SICRIS PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040250.3/1023/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**RUBIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.018.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040092.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**RUBIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.018.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2004.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040071.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**REKRA LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 32.050.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 2004.

*Pour REKRA LUX HOLDING S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040198.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**REKRA LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 32.050.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit*

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Le Commissaire aux Comptes est*

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.  
Luxembourg, le 13 mai 2004.

*Pour REKRA LUX HOLDING S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03155. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040173.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**N.T. HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 70.338.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

*Pour N.T. HOLDINGS S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040200.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**N.T. HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 70.338.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

*Pour N.T. HOLDINGS S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040202.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**AIRES COMPAGNIE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.691.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004

AIRES COMPAGNIE FINANCE S.A.

Signature / Signature

*Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B*

(040069.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**ITALMEUBLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4602 Differdange, 140, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 65.618.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

Signature.

(040100.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**CASTOR & POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 25.770.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040107.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DE RECHERCHE, D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.358.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040093.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---

**PLASSA 98-7 FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.591.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 20 août 2003 a constaté, conformément à l'Article 2 des Statuts datés du 24 juillet 1998, la dissolution de plein droit de la Sicav PLASSA 98-7 FUND au 31 août 2003.

A cette date, toutes les actions ont été remboursées et le boni de liquidation a été payé aux actionnaires restants et, par conséquent, aucun montant résiduel n'a été déposé auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Les livres et documents PLASSA 98-7 FUND seront conservés durant une période de cinq ans au siège social d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A., 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
(03576/3451/12)

---

**MONTE CARLO INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 52.460.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 juillet 2004 à 16.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (03380/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SUNLITE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.322.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03505/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---



**SOULIYET, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 75.794.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *29 juillet 2004* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03133/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**STAR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 31.739.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *26 juillet 2004* à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes,
5. Divers.

I (03404/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MANDOLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.703.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *30 juillet 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03554/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *29 juillet 2004* à 10.00 heures au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03506/000/20)

Le Conseil d'Administration.

**EUROSYN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.698.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03555/817/17)

Le Conseil d'Administration.

**SOUTHERN LIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 88.898.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 juillet 2004 à 14.00 heures au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03556/000/20)

Le Conseil d'Administration.

**EURINCO, EUROPE INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 51.125.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le jeudi 17 juin 2004 à 14.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra lundi 2 août 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02801/755/16)

Le Conseil d'Administration.

**UNIREC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 juillet 2004 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03085/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 26 juillet 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 24 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03086/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERBETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 82.924.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, le 19 juillet 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (03124/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AMENOFFICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.100.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 juillet 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03239/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

34220

**SECUMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 16.179.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juillet 2004 à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes
5. Divers

II (03177/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUX VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.720.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (03238/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROPE FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 juillet 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03240/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BISCARROSSE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 15.603.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le mercredi 21 juillet 2004 à 14.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et décharge pour l'exercice de son mandat.
5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes en la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN.
6. Divers.

II (03491/802/13)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SYLLABUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.937.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 20 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Divers.

II (03241/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**KIWINTER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.968.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 19 juillet 2004 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03403/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**GRAMANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.826.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 20 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (03419/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOREPHAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 44.399.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 19 juillet 2004 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
  2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
  3. Affectation du résultat
  4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
  5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
  6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
  7. Nominations statutaires
  8. Divers
- II (03405/000/21) *Le Conseil d'Administration.*
- 

**POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *19 juillet 2004* à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
  2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
  3. Affectation du résultat
  4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales statutaires
  5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
  6. Nominations statutaires
  7. Divers.
- II (03406/000/20) *Le Conseil d'Administration.*
- 

**LUX-SMALL & MID CAPS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 79.398.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le *19 juillet 2004* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Apport du compartiment LUX-SMALL & MID CAPS I avec tous ses avoirs et engagements à la Sicav LUX-WORLD FUND, en tant que nouveau compartiment dénommé LUX-WORLD FUND SMALL & MID CAPS.
2. Dissolution de la Sicav LUX-SMALL & MID CAPS.
3. Garde des documents.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote.

S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant. Des formulaires de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (03481/755/29)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LINDWAY INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 85.596.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

reportée au lundi 19 juillet 2004 à 10.30 heures et qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

II (03473/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**PEGA SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 65.446.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (03456/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL PROPERTY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.588.

Notice is hereby given that the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on July 19, 2004 at 3.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

The liquidators' report on the liquidation process over the year 2003.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Holders of bearer shares must, in order to attend the meeting, deposit their shares at the registered office of the Company until July 15, 2004. Proxy forms are available for shareholders unable to attend the meeting.

II (03469/755/16)

*By order of the Liquidators.*

**MOON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 66.836.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (03458/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 60.214.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *19 juillet 2004* à 15.00 heures, au siège social, 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers.

II (03407/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TOMORROW'S TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 91.975.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040095.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

---